



POLITIQUE DE SOUTIEN AUX INTERVENANTS CULTURELS

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX INTERVENANTS CULTURELS

Préambule :

En mai 2009, la Municipalité de Verchères s'est dotée d'un plan d'action culturel découlant de la politique culturelle de la MRC Marguerite-D'Youville.

Le rôle de la Municipalité est de supporter, de faciliter, de promouvoir toute forme d'expression artistique qui enrichit sa collectivité. De plus, par son plan d'action, elle assure sa volonté de soutenir les actions culturelles prises en charge par des intervenants autres que municipaux.

Cette politique de soutien aux intervenants culturels, répond au point 1.4.2 du plan d'action culturel de la Municipalité, intitulé : *Soutenir les intervenants du milieu dans l'élaboration d'événements culturels.*

Conscient du contexte économique et social dans lequel nous vivons, la mise en œuvre de cette politique de soutien est élaborée dans le respect des priorités établies par le conseil municipal de Verchères.

1. Les objectifs de la politique

- Déterminer et encadrer les diverses formes de soutien
- Faciliter et promouvoir les activités culturelles dirigées par des intervenants de Verchères ou d'ailleurs
- Soutenir les efforts des intervenants de Verchères, autres que municipaux
- Favoriser le développement et l'innovation en matière de culture

2. Conditions pour bénéficier de ce soutien

L'activité culturelle :

- doit se tenir sur le territoire de Verchères
- doit se tenir dans un lieu conforme aux règlements municipaux
- doit être accessible à la population
- doit être couverte par une assurance détenue par le promoteur

IDENTIFICATION DU TYPE DE SOUTIEN

La Municipalité de Verchères met à la disposition, pour les interventions culturelles, du soutien à la promotion, la mise sur pied et la mise en marché d'un événement.

3. Main d'œuvre

Manutention d'équipement par des employés municipaux, durant les heures régulières de travail. Par contre, aucune main d'œuvre ne sera fournie pour le montage (mise en place) le jour-même, le déroulement et le démontage de l'activité, à moins d'entente particulière.

4. Transport

Transport d'équipement par des employés municipaux, durant les heures régulières de travail. Par contre, si un employé en temps supplémentaire est nécessaire pour la manutention (manipulation et déplacement du matériel en vue du transport ou de l'installation) les charges reliées à cet employé seront assumées par le promoteur de l'événement.

5. Prêt de matériel et de locaux (espaces) municipaux

La Municipalité de Verchères peut mettre à la disposition d'intervenants culturels, le matériel de soutien ainsi que les locaux (espaces) dont la Municipalité est propriétaire. Voir annexes 1 et 2.

6. Affichage et promotion

La Municipalité de Verchères offrira son soutien en ce qui a trait à la publicité et la promotion de l'événement, soit :

- En publicisant l'événement dans les divers outils de communication de la Municipalité (sous forme de texte ou d'insertion) ;
- En affichant l'événement dans les locaux municipaux et sur le site Internet ;
- En permettant, aux endroits autorisés, l'affichage d'annonces, d'affiches, de panneaux, etc. sur le territoire de la municipalité ;
- En prenant en charge, à l'intérieur de nos bureaux, la vente de billets pour l'événement.

En échange, le promoteur devrait nommer la Municipalité de Verchères en tant que partenaire de l'événement.

Conclusion :

Toute demande de projet d'événements autres que municipaux, devra être présentée au moins 90 jours avant sa date prévue et devra faire l'objet d'une analyse par la Municipalité.

Seul le conseil municipal, après analyse d'une demande, peut autoriser les activités se déroulant sur et dans les espaces dont la Municipalité de Verchères est propriétaire.

Soutien financier

Un soutien financier peut être demandé, par écrit au conseil municipal. Suite à l'analyse de la demande, ce dernier décidera du soutien accordé.

De plus, la Municipalité de Verchères possède un *Programme de soutien de l'excellence sportive, culturelle, scientifique*. Par ce dernier, un soutien financier peut être accordé, si la demande respecte les exigences du programme (voir annexe 3).



ANNEXE 1

PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIEL

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les organismes et comités de Verchères reconnus par la Municipalité de Verchères.

MODALITÉ

L'organisme ou comité intéressé à emprunter de l'équipement ou du matériel appartenant à la Municipalité de Verchères, doit s'adresser à un responsable du Service de Loisirs.

Le responsable évalue la pertinence d'accorder le prêt et fait compléter le formulaire «Demande de prêt d'équipements» en annexe.

L'emprunteur se rend responsable des équipements et du matériel inscrits à son nom (pour l'organisme qu'il représente), jusqu'à ce que tout soit remis à la Municipalité. Celui-ci s'engage au nom de son organisme, à rembourser le coût de l'équipement et du matériel volés ou perdus et à payer les frais de réparation des dommages ou de remplacement.

Toute personne qui effectue un emprunt s'engage au bon entretien de l'équipement ou du matériel et doit le remettre dans le même état de propreté et de fonctionnement que lorsqu'il en a pris possession. Il s'engage également à le retourner au responsable dans le délai prévu.

L'équipement ne peut être prêté à un autre individu sans autorisation du responsable de la Municipalité.



Municipalité de Verchères

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIEL

L'ORGANISME

Prénom et nom	Téléphone	Organisme	Événement	Date de l'événement
Adresse				

LE PRÊT

Cueillette <input type="checkbox"/>	Date :	Lieu :	Date de retour :	Lieu :
Livraison <input type="checkbox"/>				

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET DU MATÉRIEL PRÊTÉS ** Seuls les équipements de travaux publics seront livrés par les employés municipaux. Les autres équipements (ex : tables pliantes, chapiteaux...) seront récupérés par les responsables de la fête.

QT	MATÉRIEL	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR	REMARQUE (disponible ou non)	**Cueillette ou livraison par :

Signature responsable Service des Loisirs

responsable de l'organisme



ANNEXE 2

Ce formulaire est rempli pour chaque demande d'utilisation d'un local ou bâtiment appartenant à la Municipalité de Verchères sur demande.

Demande et contrat d'utilisation de

espace vert _____
 local _____ bâtiment _____

À remplir par l'organisme ou l'individu demandant

Je demande l'autorisation d'utiliser l'endroit ci-haut mentionné :

Date _____ But _____

de ____ h ____ à ____ h ____ _____

Permis de boisson : Avec _____ (afficher bien en évidence) ou sans _____

Nb de personnes attendues :

Conditions

La Municipalité de Verchères

- Ne fournit aucune assurance de responsabilité civile, accident ou autre pour l'activité
- Interdit strictement l'usage du tabac dans son édifice
- un coût de _____ est exigé

Le requérant

- Est responsable de tout dommage causé à la propriété et aux équipements prêtés
- Fait respecter le caractère historique (selon le cas) de l'endroit
- Remettra l'endroit dans un état de propreté tel qu'il l'a reçu, et ce, immédiatement après l'activité
- Est conscient qu'il devra assumer les coûts de ménage ou de réparation s'il y a lieu
- Verra à respecter le voisinage en matière de bruit pouvant troubler la paix
- pour la vieille caserne -Verra à ce que le stationnement adjacent ne soit pas utilisé

Le requérant a pris connaissance des conditions établies par La Municipalité de Verchères et s'engage à les faire respecter.

Signature du requérant : _____ Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____ No. de téléphone : _____

À remplir par la direction de La Municipalité de Verchères

J'autorise l'utilisation de _____ selon la demande ci-dessus, avec les arrangements suivants :

Montant total de la location _____ \$
Autres : _____

Signature représentant municipal _____ tél. urgence _____ Date _____



SUPPORT FINANCIER PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'EXCELLENCE SPORTIVE, CULTURELLE OU SCIENTIFIQUE

Préambule :

Depuis quelques années, le conseil municipal reçoit des demandes d'aide financière de la part de jeunes athlètes amateurs, afin de les soutenir dans leur participation à des compétitions sportives de haut niveau.

Afin de pouvoir les supporter dans leurs démarches, et en même temps de souligner l'appui municipal à de tels engagements des jeunes dans des disciplines qui leurs demandent effort, persévérance et détermination, le **PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'EXCELLENCE SPORTIVE, CULTURELLE OU SCIENTIFIQUE** pourrait se faire selon le cadre ci-dessous décrit, en tenant compte de certaines interrogations qui devront être matière à évaluation.

Description :

Le soutien à l'excellence est une démarche favorisant la participation de jeunes Verchérois (individus) ou d'organismes verchèrois reconnus par la Municipalité, à des événements sportifs, culturels ou scientifiques d'envergure où l'excellence est mise à profit.

Éligibilité :

INDIVIDU :

- ✓ Être domicilié sur le territoire de Verchères (résidence principale);
- ✓ Être étudiant à temps plein dans une institution d'enseignement reconnue par le Ministère de l'éducation;
- ✓ Être athlète ou artiste de niveau amateur;
- ✓ Être âgé au maximum de 21 ans au moment de l'événement;
- ✓ Démontrer un effort d'autofinancement;
- ✓ Être inscrit dans une compétition sportive de niveau provincial, national ou international, sanctionnée par la fédération sportive concernée;

Ou

Être inscrit à une manifestation culturelle régie par des organisations reconnues au niveau québécois ou canadien;

Ou

Être inscrit à un événement scientifique régie par des organisations reconnues au niveau québécois ou canadien;

- ✓ Un individu ou un organisme ne peut présenter qu'une seule demande par année civile;
- ✓ Une deuxième demande pourrait être évaluée dans la même année dans le cas d'une participation à un niveau d'excellence supérieur dans sa catégorie, sujette aux disponibilités financières ;
- ✓ L'aide financière n'est pas récurrente. Les demandes doivent être renouvelées chaque année, s'il y a lieu.

GROUPE ET ORGANISME :

- ✓ Être dûment reconnu par la Municipalité;
- ✓ Œuvrer principalement auprès des jeunes de Verchères;
- ✓ Doit démontrer qu'il répond aux exigences de la Municipalité de Verchères;
- ✓ L'événement visé doit être sanctionné et d'envergure provinciale, nationale ou internationale;

Un support peut être accordé à un individu qui se serait démarqué à l'intérieur d'un groupe.

*Advenant une demande de soutien pour plusieurs individus du même groupe, le soutien sera réparti entre le nombre d'individus dudit groupe.

NE SONT PAS ELIGIBLES : les athlètes et artistes professionnels, les entraîneurs, les officiels ainsi que les accompagnateurs.

Traitement de la demande

- ✓ Le formulaire de support financier devra être dûment rempli et acheminé au Service des loisirs pour analyse et recommandation. Les recommandations de la direction du Service des loisirs sont transmises en comité privé du Conseil pour fin de décision.
- ✓ La Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande qui ne respecterait pas à satisfaction l'ensemble des critères d'éligibilité ou que les crédits dédiés à cette fin sont épuisés;
- ✓ Le Conseil adopte une résolution en assemblée publique pour confirmer l'octroi d'une aide financière.

Versement de l'assistance financière

- ✓ La subvention sera versée après avoir été confirmée par résolution, dans le cas d'un individu;
- ✓ La subvention sera faite à l'ordre de l'organisme, dans le cas d'un groupe ou organisme;
- ✓ L'application de cette politique de soutien financier demeure possible en fonction des crédits disponibles à cette fin.



FORMULAIRE DE SUPPORT FINANCIER PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'EXCELLENCE SPORTIVE, CULTURELLE OU SCIENTIFIQUE

02 71957 991

(à l'usage du service municipal) Date d'adoption par le conseil municipal : _____

#1 Nom : _____

#2 Adresse : _____

#3 Téléphone : _____ Date de naissance _____
ou de création du groupe : _____

#4 Identification du groupe ou organisme : _____

#5 Joindre une lettre du groupe ou de l'organisme

#6 Type de projet : SPORTIF CULTUREL SCIENTIFIQUE

#7 Description du projet :

Selon la grille, voici les montants qui pourraient être attribués :

SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE*

	LOCAL, RÉGIONAL OU JEUX DU QUÉBEC	NIVEAU PROVINCIAL	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU INTERNATIONAL
Individu	0\$	100\$	175\$	250\$
Groupe ou Organisme	0\$	100\$/participant pour un maximum de 300\$	175\$/ participant pour un maximum de 400\$	250\$/ participant pour un maximum de 500\$

SOUTIEN À L'EXCELLENCE CULTURELLE*

	NIVEAU LOCAL, RÉGIONAL	NIVEAU QUÉBÉCOIS	NIVEAU CANADIEN
Individu	0\$	100\$	175\$
Groupe ou Organisme	0\$	100\$/participant pour un maximum de 300\$	175\$/ participant pour un maximum de 400\$

SOUTIEN À L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE*

	NIVEAU LOCAL, RÉGIONAL	NIVEAU QUÉBÉCOIS	NIVEAU CANADIEN
Individu	0\$	100\$	175\$
Groupe ou Organisme	0\$	100\$/participant pour un maximum de 300\$	175\$/ participant pour un maximum de 400\$

#9 Attestation officielle

Je (*représentant du groupe selon le cas*), _____, déclare que les informations transmises dans le présent formulaire ont été complétées au meilleur de ma connaissance.

En foi de quoi, il est demandé une assistance d'aide financière pour le projet :

Signature de la personne responsable _____ Date : _____